Cinquante-neuvième année. - N ° 51 A Jeudi 13 mars 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 33

## 03 – ALLIER

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET

## Ventes et cessions

938 722 113 RCS Cusset.
**CYRUS COURTAGE.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 1000.00 EUR.
*Adresse :* 3, Rue du Château, 03110 Charmeil.
*Origine du fonds :* établissement principal acquis par apport au montant évalué à 56000.00 euros.
*Etablissement :* établissement principal.
*Activité :* courtier en produit d'assurance et courtier en opération de banque et de services de paiements.
*Adresse :* 22, Rue Jules Bertin, 03800 Gannat.
*Précédent propriétaire :* 947 700 951 RCS Cusset. **CYRUS** (Pierre).
*Date de commencement d'activité :* 28 février 2025.
*Déclarations de créances :* au Greffe du Tribunal de Commerce de Cusset dans le délai de 10 jours à compter de la présente insertion au Bodacc..
*Commentaires :* TRANSFERT UNIVERSEL DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL Le 28/02/2025, Monsieur Pierre CYRUS a fait apport à la société de son entreprise individuelle de courtier en assurances et en opération de banque par voie de transfert universel de son patrimoine professionnel, qu'il exploite 22 rue Jules Bertin - 03800 GANNAT sous le nom commercial CYRUS COURTAGE et sous le n° SIRET 947 700 951 00017, à la société CYRUS COURTAGE, SASU au capital de 1 000 € dont le siège est 3 rue du Château - 03110 CHARMEIL, 938 722 113 RCS CUSSET. Il a ainsi été apporté la totalité des actifs évalués à 56 000 €, à charge de la totalité du passif égal à 0, soit un apport net de 56 000 €. Cet apport a pris effet le 28/02/2025, date du transfert universel du patrimoine professionnel transmis et de l'augmentation corrélative du capital social de la société bénéficiaire de l'apport. En application de l'article L. 526-28 du Code de commerce, les créanciers peuvent former opposition dans le mois suivant la présente publication. En application de l'article D. 526-30 du Code de commerce, l'état descriptif des biens, droits, obligations et sûretés composant l'intégralité du patrimoine transmis est le suivant : ELEMENTS D'ACTIFS TRANSMIS : valeur nette comptable à la date de clôture du dernier exercice = 31 144 €. Valeur réelle globale à la date de l'apport = 56 000 € Aucun élément de l'actif compris dans le patrimoine transmis n'est grevé de sûreté. ELEMENTS DE PASSIFS TRANSMIS : valeur nette comptable à la date de clôture du dernier exercice = NEANT. Valeur réelle globale à la date de l'apport = NEANT. » Acte en date du 28/02/2025 enregistré au SPFE ALLIER le 06/03/2025

sous le numéro Dossier 2025 00006501 référence 0304 P01 2025 A 00388 Adresse de l'ancien propriétaire: 22 Rue Jules Bertin 03800 Gannat.

